

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA RUMEUR D'UN COMLOT AMÉRICAIN RELATIF À L'AMBASSADE DU CANADA À WASHINGTON

M. G. W. Baldwin (Peace River): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Le député s'est-il renseigné sur les rumeurs qui courent au sujet d'une prétendue conspiration du gouvernement américain qui voudrait s'introduire par effraction dans l'ambassade canadienne à Washington? A-t-il des renseignements qu'il peut nous donner sous forme de réponse à ma question?

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Je n'ai aucun renseignement de la sorte ni aucune raison de croire que ces rumeurs soient fondées. Je crois qu'un porte-parole anonyme du ministère aurait répondu que si les Américains voulaient savoir quelle était notre politique à l'égard des réfractaires et des déserteurs, ils n'avaient qu'à nous la demander.

M. Baldwin: J'espère qu'ils s'y prennent mieux que nous lorsqu'ils posent une question.

M. l'Orateur: Le député de York-Sud.

M. Lewis: J'avais une question à poser au ministre du Travail, Monsieur l'Orateur, mais il semble avoir disparu. Votre Honneur voudra-t-il bien me redonner la parole à son retour.

M. l'Orateur: Certainement, n'importe quand.

* * *

LES FINANCES

LES PRÊTS GARANTIS PAR LE GOUVERNEMENT—LE CAS DES CULTIVATEURS, DES PÊCHEURS ET DES PETITS COMMERÇANTS

M. R. E. McKinley (Huron): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Finances. Elle est dans la même veine qu'une question posée il y a quelques jours; le ministre avait alors répondu qu'il l'examinerait. Est-ce que le gouvernement a pris des mesures pour que des prêts suffisants soient consentis aux agriculteurs en vertu de la mesure prévoyant des prêts garantis par le gouvernement, et aussi en vertu des dispositions concernant les prêts aux petites entreprises et aux pêcheurs?

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): Lorsque nous aurons quelque chose à annoncer à ce sujet, nous l'annoncerons ici.

* * *

LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DU CANADA

DEMANDE D'ÉTABLISSEMENT DU SIÈGE SOCIAL À VANCOUVER

M. John Reynolds (Burnaby-Richmond-Delta): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre. Elle concerne la Corporation de développement du Canada. En avril 1971, le premier ministre a annoncé que son siège serait situé à Vancouver. Au cours du mois d'avril de cette année, il m'a réaffirmé qu'il en serait ainsi. Toutefois, certains ministres circulent dans le pays et disent le contraire.

Questions orales

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député devrait poser la question. C'est une déclaration qu'il fait. Je lui ai donné la parole afin qu'il pose une question.

M. Reynolds: J'aimerais demander au premier ministre s'il m'a mal informé lorsqu'il m'a dit en avril que le siège de cette Corporation serait situé à Vancouver?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Non. Je n'ai pas mal informé le député. Mais j'aimerais lui dire qu'involontairement il a mal informé la Chambre en disant que les ministres disent le contraire.

M. Reynolds: Il y a à Vancouver un restaurant qui s'appelle Sneaky Pete's et je pense qu'on lui a donné le nom du très honorable député.

Des voix: Oh, oh!

M. l'Orateur: A l'ordre. Certains députés peuvent vouloir applaudir lorsqu'on fait une remarque de ce genre, moi pas. Je pense que ce genre de remarque de la part du député ne contribue pas à la dignité de la Chambre des communes.

Des voix: Bravo!

M. Reynolds: Je pose une question de privilège, monsieur l'Orateur. Je respecte votre observation, mais je pourrais signaler que le premier ministre a dit que ses ministres n'ont pas fait les déclarations que je leur ai attribuées. Il y a environ deux semaines, à la Chambre, le ministre de la Justice a dit à l'un de ses députés que la CDC s'établirait dans l'Ouest du Canada, mais non à Vancouver.

M. l'Orateur: Je ne trouve rien à redire pour l'instant au sujet de la déclaration du député. Il est évident qu'il y a un malentendu entre le député et d'autres représentants. Je dirais cependant qu'il est toujours possible de faire valoir un argument de ce genre tout en respectant les usages et les convenances de la Chambre des communes.

* * *

LE CODE CRIMINEL

L'AVORTEMENT—DEMANDE DE PRÉCISIONS

M. Perrin Beatty (Wellington-Grey-Dufferin-Waterloo): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Justice qui, il y a deux semaines, m'a fait savoir qu'il songeait à faire une déclaration à la Chambre relativement à une révision des lois trop libérales sur l'avortement. Étant donné que plus de 7,000 fœtus ont été avortés depuis qu'il a annoncé sa révision le 5 mars, le ministre a-t-il maintenant l'intention de faire une déclaration à ce sujet?

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Justice): Je suis en train d'étudier la question. Évidemment, j'ai discuté d'une application plus rigoureuse du code pénal avec les procureurs généraux des provinces, qui doivent assumer le gros de la responsabilité en la matière...

* * *

● (1500)

LES RELATIONS OUVRIÈRES

LA GRÈVE DES EMPLOYÉS DE L'HÔTEL NOVA SCOTIAN À HALIFAX—L'OFFRE DE MÉDIATION

M. David Lewis (York-Sud): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre du Travail. Il s'agit